

## Vers une typologie des fortifications en Afrique de l'Ouest et état des recherches au Sénégal

Faire un état de recherche est toujours une entreprise périlleuse, car la probabilité de ne balayer le sujet que de manière partielle ou partielle est très grande. Les lacunes peuvent être générées par divers facteurs : les données sont parfois dispersées dans une abondante littérature ; quand elles ne sont pas publiées, certaines de ces données restent à tout jamais consignées dans les mémoires de fin d'étude des cycles universitaires. En fonction des auteurs, les données sont publiées dans diverses langues, ce qui peut les rendre inaccessibles pour le chercheur non polyglotte, etc. Quant à la partialité, elle résulte d'un choix que le chercheur opère au fur et à mesure qu'il collecte les données ; elle est donc de l'entière responsabilité de ce dernier. La difficulté éprouvée pour dresser l'état de l'art sur le sujet a permis de constater une absence de catégorisation des fortifications. Pour pallier cette difficulté, on a donc établi un essai de classification des fortifications en Afrique de l'Ouest tout en illustrant chaque catégorie par des exemples de travaux scientifiques effectués sur un ou deux sites. Autant que cela a été possible, les types qui ont été définis se sont basés sur une ressemblance physique ou sur l'usage d'un matériau identique ; les techniques mises en œuvre pour fortifier étant souvent différentes d'une région à une autre ou d'une communauté à une autre. L'appréciation de ces caractères relève entièrement des choix de l'observateur, ce sont donc des caractères partiels et Alain Gallay exprime fort bien cette partialité : « *En effet, aux yeux du classificateur, une collection d'objets présente toujours des caractéristiques multiples et le choix des critères significatifs est souvent très difficile. En fait, il y a cent manières de les regrouper, cent classifications possibles suivant le point de vue où l'on se place* » (Gallay 1970).

### 3.1. Essai de classification des fortifications en Afrique de l'Ouest

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, la fortification est l'action de se mettre en sûreté soit par l'occupation d'un site naturellement défendu, soit par la mise en place de structures artificielles, ou par la combinaison de ces deux moyens. Suivant cette définition, on a donc distingué deux grands groupes de fortifications : les fortifications naturelles et les fortifications artificielles. L'usage combiné des deux catégories préalablement définies pourrait créer une troisième catégorie ; mais celle-ci serait trop englobante et trop imprécise. Les deux types, naturel et artificiel, qui sont proposés, ne sont ni restrictifs ni exclusifs ; il est même courant de voir ces deux catégories associées. Dans cet essai de classification, on a surtout retenu le caractère physique qui paraissait le plus important, ou qui avait été utilisé en premier dans le processus de fortification. Ainsi,

pour classer les fortifications de Foumban par exemple, on tient d'abord compte de la présence d'un fossé qui est l'aspect physique le plus visible, même si secondairement, à certains endroits, des moignons de murailles sont encore visibles sur le talus bordant ledit fossé. À Foumban, il est possible de voir des vestiges de fossé sans muraille sur le talus adjacent, mais pas l'inverse ; c'est pourquoi le caractère physique creux du fossé primera sur le caractère bâti de la muraille.

#### 3.1.1. Les fortifications naturelles

Les fortifications naturelles sont les sites dont le caractère abritant ou défensif ne résulte pas de l'activité humaine mais est principalement forgé par les mouvements géologiques. Les sites se trouvant dans des zones écologiques particulières comme les forêts dites primaires pourraient intégrer cette catégorie, mais comme on l'a précédemment mentionné, il est assez difficile de prouver que ces forêts se soient développées sans aucune intervention anthropique. Certains auteurs ou chercheurs seront tentés de qualifier de tels environnements de paysages fortifiés, mais cette appellation nous semble erronée car, en soi, le paysage est déjà le résultat d'une action anthropique. La fortification naturelle doit son caractère abritant ou défensif à la permanente difficulté d'accès que le site possède. En effet, les communautés qui choisissent ce moyen de défense occupent généralement un site où l'orogénèse et les mouvements tectoniques ont façonné un milieu difficile d'accès. Là, les communautés y vivent presque en autarcie, exploitant au mieux les ressources naturelles disponibles et limitant au maximum leurs échanges avec le monde extérieur.

Les fortifications naturelles comprennent une seule sous-catégorie : les sites refuges. C'est ainsi que l'on désigne couramment les milieux difficiles d'accès dans lesquels certaines communautés décident de s'installer. L'occupation de ce genre de site, difficilement accessible et possédant souvent des ressources limitées, se fait généralement sous la contrainte d'une menace pressante. Ainsi, c'est en s'intéressant à l'histoire de ces communautés que l'on trouve l'origine de la contrainte qui les a motivées à occuper un site refuge. Les sites refuges peuvent être de diverses sortes : montagnes, falaises, déserts, îles, milieux lagunaires etc. L'occupation de milieux forestiers très denses peut aussi être considérée comme un moyen de refuge, mais la difficulté de prouver la non-anthropisation des forêts suggère quelques réserves quant à l'inclusion des forêts dans la catégorie des sites refuges. Pour les périodes très reculées, il est souvent aisé de penser que les habitats refuges furent les premières fortifications utilisées par les

communautés humaines. La difficulté de la preuve d'une occupation intentionnelle de ces sites réside dans l'absence de preuve archéologique ou historique. Retrouver des indices archéologiques d'une occupation de site n'est pas synonyme d'utilisation de ce site comme refuge. En même temps, il n'est pas exclu de considérer qu'un habitat est un abri. Dans l'ethnohistoire de nombreuses communautés ouest-africaines, il est souvent mentionné que pour se protéger des envahisseurs, des communautés plus faibles ou moins outillées pour résister se sont souvent réfugiées dans des zones inaccessibles. Parmi mille et un exemples possibles, regardons brièvement les cas des communautés dites Dogon et Toffinou qui ont respectivement occupé la falaise de Bandiagara (République du Mali) et le lac Nokoue (République du Bénin).

La topographie de la falaise de Bandiagara est le résultat d'événements géologiques particuliers. Ainsi, à l'ouest, on a un plateau gréseux et accidenté qui s'abaisse lentement sur environ 150 km jusqu'à la plaine du Niger ou Delta intérieur. À l'est, le plateau s'avance vers la plaine du Seno-Gondo mais se termine brusquement par une escarpe abrupte (fig. 3.1). Vu de la plaine, le plateau se dresse donc littéralement comme une muraille. Les blocs gréseux qui se détachent naturellement de la falaise et chutent en direction de la plaine voisine ont formé une

zone d'éboulis. La dénivellation entre le plateau et la plaine est forte et varie de 100 m à 300 m (Ben Yahmed et Houstin 2011 : 76). Le principal caractère protecteur ou défensif de Bandiagara résulte de son escarpement tant à l'est et au nord que par la nature accidentée de la pente qui décline vers l'ouest. Produite par des forces tectoniques, la falaise de Bandiagara a connu une occupation humaine quasi-continue depuis les quatre derniers millénaires (Mayor *et al.* 2014). Aujourd'hui, le principal groupe humain qui occupe la falaise est réuni sous l'appellation de « population Dogon ». Pour conclure que la falaise a servi de refuge à ces populations, il est indispensable d'interroger l'histoire de leur arrivée. Plusieurs chercheurs ont étudié les populations Dogon sous divers angles et selon les traditions historiques expliquant le peuplement de la falaise. C'est pour se défendre des envahisseurs Peul, Mossi, Bambara du Ségou, et Toucouleur, pour ne citer que ceux des époques récentes, que les Dogon ont cherché refuge dans et sur la falaise. Dans la moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, Jean Gallais constatait encore que « *la répartition du peuplement sur le plateau est très irrégulière et on a constaté depuis longtemps la coïncidence des regroupements les plus denses et des régions les plus accidentées [...] Mais c'est le long de la falaise orientale que les Dogon sont les plus nombreux. Là où la muraille est la plus abrupte et élevée, entre le 14°15' et 14°35' de latitude, les densités*



**Figure 3.1. Vue de la falaise de Bandiagara (Photo E. Huysecom, avec l'aimable autorisation de l'auteur).**

sont supérieures à 50 habitants au km<sup>2</sup> » (Gallais 1965 : 123). Si la quasi-inaccessibilité de la falaise en faisait un refuge sûr, des aménagements supplémentaires visant à renforcer la protection des villages ont été réalisés. Par exemple, en plus de s'être installés sur le plateau juste en bordure de la falaise, les occupants du village de Tyi ont également construit des murs de pierre pour protéger leur village du côté du plateau. Du côté de la falaise, afin de fondre leurs habitations dans le paysage, les occupants de Tyi les ont construites avec les plaques de grès de la falaise. Ainsi, un observateur qui se trouvait en contrebas dans la plaine avait de la peine à distinguer l'emplacement du village tant celui-ci se confondait avec le paysage du plateau. « Grâce à ces divers dispositifs, aucun agresseur n'a, semble-t-il, jamais réussi à pénétrer de force à Tyi » (Huyssecom *et al.* 2010 : 124).

Longtemps, on a considéré le peuplement de la région de Bandiagara comme étant le résultat de trois principales vagues de migration : Toloy, Tellem et Dogon (Bedaux 1972). Il convient mieux de nos jours de ne distinguer que deux phases majeures de peuplement : pré-Dogon et Dogon, car l'occupation de cette région semble continue depuis 4 000 ans bien que l'arrivée de la vague dite Dogon, qui occupe encore la région actuellement, n'ait débuté que vers le 17<sup>ème</sup> (Mayor *et al.* 2014).

À l'instar du pays Dogon dont l'attractivité n'a baissé que depuis 2012 du fait de l'instabilité politique et sécuritaire, de nos jours, les villages lacustres du lac Nokoué sont aussi une attraction touristique importante. Pourtant, lorsque les populations d'agriculteurs Aïzo ont commencé à occuper cette région vers le 17<sup>e</sup> siècle, c'était plutôt pour se réfugier et éviter d'être capturées par les négriers dont la traite prenait de plus en plus d'ampleur. D'après les traditions historiques recueillies par (Bourgoignie 1972), les rives du lac Nokoué étaient densément boisées, et c'est dans cette forêt que les réfugiés se cachaient. En ouvrant le chenal de Cotonou en 1889, les Français mirent le lac Nokoué en communication avec la mer, ce qui provoqua des changements majeurs dans l'environnement du lac, faisant notamment disparaître la forêt au profit de la mangrove. Pour les populations qui étaient déjà plus ou moins spécialisées dans les activités de pêche, ces changements ont surtout provoqué leur hyperspécialisation, faisant d'elles des « hommes de l'eau » ou Toffinou (Pliya 1989). En s'installant en bordure et puis sur le lac, les Toffinou tiraient parti de la protection de la couverture forestière et pouvaient à tout moment se réfugier sur le lac en cas d'attaque, car il faut se rappeler que leurs voisins furent de puissants états négriers, notamment Ouidah puis Abomey. Connaissant mieux leurs environnements que leurs ennemis et bons navigateurs de surcroît, les Toffinou se dissimulaient aisément dans les mangroves et les forêts environnantes. Même si cet environnement forestier et lacustre n'a pas été l'œuvre des Toffinou, ces derniers ont bien su l'exploiter pour se protéger de la traite négrière. Dans la région de ce qui était la Côte des esclaves, les Toffinou ne constituaient pas une exception, car l'histoire des migrations des communautés qui s'y

trouvent actuellement montre bien que ces dernières ont toujours essayé de se protéger au mieux en occupant les nombreuses lagunes et mangroves qui se trouvent dans la zone (Pliya 1989 : 252-531).

### 3.1.2. Les Fortifications artéfactuelles

Partant de la définition d'un artéfact comme étant un objet intentionnellement ou accidentellement produit par l'activité humaine, on a regroupé sous l'appellation fortifications artéfactuelles l'ensemble des structures défensives mises en place par des communautés, de manière consciente et intentionnelle, c'est-à-dire en opérant des choix sur le type de structures à implanter et sur les matériaux à utiliser. Suivant ces deux orientations, on peut distinguer trois types de fortifications artéfactuelles : végétales, excavées et construites. Bien évidemment, ces types ne s'auto-excluent pas et il sera même possible de rencontrer des fortifications combinant deux ou même les trois types.

#### a. Les fortifications végétales

Bien qu'utilisant principalement les plantes, les fortifications végétales peuvent être rangées parmi les productions de l'industrie humaine. En effet, les plantes ont servi comme matériau principal pour l'édification de ce type de structure. Il est vrai que des plantes se retrouvent naturellement dans un milieu ou dans un autre, mais les humains peuvent aussi les introduire et intervenir sciemment sur leur développement afin de les employer à des fins spécifiques, que ce soit pour l'alimentation humaine ou animale ou à d'autres fins. Cette intervention se fait à travers la sélection des plantes en fonction de leurs caractéristiques particulières et de l'augmentation de leur densité à proximité des établissements humains. Plusieurs propriétés des plantes peuvent être utilisées dans le cadre de la fortification. Ce sont notamment les propriétés piquantes, urticantes, couvrantes et « sacrales », cette dernière étant plus un attribut extrinsèque qu'une propriété intrinsèque. La propriété piquante des plantes provient de la métamorphose de certains de ses organes végétatifs (racines, tiges, stipules, feuilles) en épines ou aiguillons (fig. 3.2). Les botanistes pensent qu'à l'origine, cette modification était soit une stratégie d'adaptation à des milieux arides, soit une stratégie de défense contre les herbivores (Marouf 2000:47). En zone soudano-sahélienne, les principales plantes présentant cette propriété piquante sont souvent des espèces de familles des Acacias, des Zizyphus et des Erythrina. La propriété urticante provient des brûlures ou des démangeaisons que peut provoquer le contact de la peau avec certaines parties de la plante (poils des plantes, suc et latex, fig. 3.2) à cause de la présence d'éléments chimiques irritants. Outre les irritations et démangeaisons, le latex de certaines plantes constitue souvent un poison qui provoque des vomissements et des étourdissements en cas de pénétration dans l'organisme par ingestion ou par voie cutanée. Les plantes possédant cette propriété, et qui sont utilisées à des fins défensives, sont principalement de la famille des Euphorbiacées et des